

## ➤ Ce que nous revendiquons pour vous :

- Arrêt de la maltraitance institutionnelle : ne plus enlever les enfants du jour au lendemain sans prévenir, sans prendre en compte l'attachement et le bien être des enfants. Éviter de séparer les fratries et lorsque c'est le cas, éviter que ce soit des éducateurs différents sans communication entre eux.
- Être considéré comme partie prenante de l'équipe éducative : c'est écrit dans la loi mais pas appliqué dans les faits ! La parole des assistants familiaux n'est bien souvent pas assez prise en compte par les éducateurs et les chefs de service et les professionnels de la petite enfance.
- Augmentation du salaire minimum : et rapprochement des niveaux de salaires entre les départements.
- Bénéficier obligatoirement d'un week end par mois sans les enfants placés pour vous permettre de vous ressourcer ainsi que des jours fériés.
- Rendre obligatoire une partie des congés payés sans les enfants avec mise en place des relais nécessaires : actuellement certains départements vous demandent de trouver vous-même un ou une remplaçant(e) ce qui vous oblige bien souvent de partir en congés avec les enfants placés.
- Bénéficier des mêmes avantages que ceux accordés aux agents des départements.
- Revaloriser substantiellement les remboursements des frais d'entretien engagés pour les enfants (à 6 fois Minimum Garanti).
- Améliorer la communication entre l'institution et l'assistant familial : combien de messages d'alertes sans réponse !
- Revalorisation de l'accueil relais (accueil intermittent).
- Mise en place effective de groupes d'analyses de pratiques et groupes de parole indépendants de l'employeur.
- Élaboration d'une grille indiciaire pour tenir compte de l'ancienneté.
- Remplacement de l'indemnité d'attente par le maintien de salaire.
- Présomption d'innocence avec maintien du salaire.

**AVEC VOUS, POUR VOUS  
mais PAS SANS VOUS !**



## Nous contacter



### UNSA PROASSMAT

15 rue des Papillons - 34290 SERVIAN  
E-mail : [contact@unsaproassmat.org](mailto:contact@unsaproassmat.org)

<https://unsaproassmat.org>



<https://www.facebook.com/unsaproassmat/>

Groupe Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/unsaproassmat/>

### Votre Délégué Syndical Local



**PROASSMAT**  
Un syndicat qui vous rassemble

## ASSISTANTS FAMILIAUX

du secteur privé ou public

**2022**

Création & Impression : TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



<https://www.unsaproassmat.org/>

## ➤ Les Assistants familiaux



Vous êtes des agents publics non titulaires employés le plus souvent par les conseils départementaux, vous êtes donc salariés des services du département ou d'une association d'aide à l'enfance.

Votre profession manque d'attractivité, avec des difficultés de recrutement et un emploi précaire.

Votre place au sein des équipes éducatives n'est pas (ou pas suffisamment) assurée.

Vous n'êtes pas protégés en cas d'accusation, non-respect de la présomption d'innocence.

Les employeurs n'appliquent pas toujours le DROIT déjà EXISTANT !

**POUR TOUTES CES RAISONS NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS !**



## ➤ Qui sommes-nous ?

*L'UNSA PROASSMAT est :*

**Un syndicat National** : Nos adhérents viennent de la France entière, et même des départements d'Outre-Mer.

**Un syndicat Professionnel** : Notre syndicat est composé exclusivement d'assistant(e)s maternel(le)s et familiaux – y compris ses dirigeants.

Notre syndicat est affilié à l'UNSA, 4<sup>ème</sup> organisation syndicale de France. Nous bénéficions de leur savoir-faire et de leur formation.

L'UNSA est représentatif dans la Fonction publique.

L'UNSA PROASSMAT défend la profession :

- Auprès des ministères concernés
- Auprès des Conseils Départementaux
- En CCPD – la commission à laquelle vous êtes convoqués en cas de suspension ou retrait d'agrément.
- Nous sommes également présents dans le tout nouveau comité de filière de la petite enfance.



## ➤ Ce que nous vous proposons :

**Des outils adaptés SPECIFIQUEMENT pour VOUS :**

- Un agenda professionnel
- Un guide pratique entièrement consacré aux assistants familiaux vous donnant toute la législation applicable à votre statut (public ou privé)
- Une aide à la médiation avec votre employeur.
- Une protection juridique en cas de besoin et sans franchise pour vous assister devant les tribunaux.
- Un forum EXCLUSIVEMENT réservé aux adhérents
- Une référente ASSISTANTE FAMILIALE qui est spécialement dédiée à votre profession et qui exerce également ce métier, elle connaît donc très bien vos difficultés, elle exerce le même métier que vous ! Elle peut répondre à toutes vos questions.

**Mme Nathalie PARIS**

**07 87 31 99 86**

***secretaire.assistant.familial@unsaproassmat.org***

